

Le règlement intérieur adopté



→ Le conseil municipal a adopté son règlement intérieur.

LE CONSEIL municipal s'est tenu sous la présidence du maire, Joël Jouaux. À l'ordre du jour, une délibération concernant le conseil lui-même puisqu'il s'agit du règlement intérieur du conseil municipal. Son adoption est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants. Un groupe s'est réuni pour le rédiger en reprenant les formulations réglementaires.

Ce règlement se décline en six chapitres : les réunions du conseil, les commissions et comités consultatifs, la tenue des séances, les débats et les votes des délibérations, les comptes rendus et enfin les

dispositions diverses. Ce règlement est valable pour la durée du mandat.

Le conseil a approuvé l'accroissement temporaire d'activité pour la personne qui s'occupe des gîtes, ces derniers sont très occupés depuis le Covid. Il a délibéré favorablement sur les devis transport pour les élèves de l'école qui pratiqueront la piscine, la participation de la commune est calculée au prorata des enfants de Teurthéville.

À la demande de la direction générale des finances publiques, le conseil a voté l'accès à la demande de service de paiement en ligne pour les ré-

glements des factures de la cantine ou des locations de la salle.

Hommage aux soldats américains

Depuis 1996, année de la découverte des corps de deux soldats américains tués au hameau Broquet, un seul corps avait été identifié, celui de Georges Van Ryn. L'identification récente du deuxième soldat nécessite de modifier la stèle qui portera désormais l'inscription « A la mémoire de Georges Van Ryn et de Charles R. Williams ». La marbrerie Giovannon-Dalmont est chargée

de la modification. La stèle devrait être prête pour la cérémonie du 11 Novembre.

Le conseil a voté l'annulation du repas des anciens qui était prévu le 12 décembre. Entre 150 à 160 personnes sont concernées sur la commune.

L'indemnité de gardiennage de l'église a été votée. Son montant, 120,97 euros, est octroyé au père Ferey et au père Le Page au prorata du temps passé dans la paroisse au cours de l'année.

La nouvelle association Teur'T Run se voit accorder le même montant de subvention que les autres associations : 300 euros.